

Grandes cultures

Bulletin d'information N° 2 – 1^{er} mai 2015

MESSAGE IMPORTANT DE SANTÉ CANADA AUX PRODUCTEURS DE MAÏS ET DE SOJA

Utilisation de semences traitées à l'aide d'insecticides et protection des pollinisateurs

Santé Canada a révisé l'exigence relative à l'utilisation d'un agent de fluidité à faible émission de poussière afin d'aider à réduire la poussière produite pendant le semis des semences de maïs et de soja traitées avec des insecticides de la famille des néonicotinoïdes.

Les traitements de semences visés par cette exigence sont les suivants :

- Traitement de semences A14379B ou A18046A
- ALIAS 240 SC, insecticide systémique
- CRUISER MAXX HARICOTS
- Traitement de semences CRUISER 5FS et CRUSIER 350FS
- Insecticides GAUCHO 480 FL ou 600 FL
- Insecticide PONCHO® 600 FS pour le traitement des semences
- NIPSIT Insidemc 600 insecticide suspension
- Sombrero 600 FS Suspension
- Stress Shield 600
- Stress Shield pour céréales et soia

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le document suivant :

Exigence concernant l'utilisation de semences de maïs et soja traitées

Aussi, vous trouverez dans le document ci-après des exemples de bonnes pratiques relatives à l'utilisation de semences traitées à l'aide d'insecticides, lesquelles permettent de réduire le risque d'exposition des abeilles et des autres insectes pollinisateurs à la poussière libérée par les semences traitées.

 Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion

Santé Canada vous invite à consulter ces documents et à mettre en place les mesures de protection des pollinisateurs qui sont applicables à votre exploitation agricole.

Pierre-Olivier Duval
Agent régional des pesticides
Programme de la conformité des pesticides
Santé Canada – Région du Québec
514 496-1670
pierre-olivier.duval@hc-sc.gc.ca







LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseure Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Direction de la phytoprotection, MAPAQ Tél.: 450 464-2715, poste 242 – Téléc.: 450 464-8767 Tél.: 418 380-2100, poste 3862 - Téléc.: 418 380-2181

Courriel: katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Courriel: claude.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Claude Parent - Coavertisseur

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document : Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 2 – Grandes cultures – 1^{er} mai 2015